



Info Logement



Le 10 juin 2020

Vos représentants vous INFORMENT

📢 Pour ceux qui ont une demande de logement enregistrée (ou en cours) au Point Habitat de la Ratp.


A partir du 16 juin, Action Logement met en place un site internet, pour proposer des logements aux salariés des entreprises qui ont une demande de logement en cours de validité.

- En première phase, le site en ligne proposera des logements à tous les salariés (les demandeurs du Point Habitat y auront accès pour postuler pour un logement qui les intéresse).
- En seconde phase, le site proposera, pendant un temps défini, des logements réservés spécifiquement aux demandeurs du Point Habitat de la Ratp. Les modalités de ces futures offres spécifiques sont en cours d'élaboration.

Pour postuler sur cette future plateforme

1.  Vous devrez d'abord créer **votre compte personnel** sur cette plateforme.

Pour cela, vous devrez scanner et déposer tous les documents qui composent votre demande de logement (avis d'imposition, pièces d'identité, fiches de paye, quittances de loyer....) dans votre **numéro unique régional** (vous pouvez le faire en vous connectant sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>). C'est votre numéro unique régional correspondant à votre dossier qui vous servira à créer votre compte personnel sur la plateforme Action Logement.

2.  Quand votre compte personnel sera complet, vous posez votre candidature sur un logement proposé (sous réserve de correspondre aux conditions propres à ce logement)



Attention, une fois le compte personnel créé sur le site, il faudra le mettre à jour régulièrement !

Informations complémentaires

Le site d'Action Logement :

<https://www.actionlogement.fr/l-offre-de-logement-social-0>

Par ailleurs, en fonction de l'évolution de cette plateforme, des informations seront également disponibles sur Urban Ratp

https://urbanweb.ratp.net/jcms/pr_2383513/le-logement-social-a-la-ratp

